

## PROCÈS-VERBAL (2025-04)

Le conseil municipal s'est réuni le 20 mai 2025 sous la présidence de Mr. CUYAUBÉ Michel.

**Étaient présents :** Mmes HOURNÉ Jeanne, COUCI Claudie, FOURTICQ Annie, Delphine ELKOUBI, BAILLEZ-LOPES Tiffanie , MM. TOUYA Daniel, CAMINADE Hervé, JEZEQUEL Arnaud, CLOUTÉ Guillaume , CANTON Joseph et CUYAUBÉ Michel.

**Absents excusés :** Patrick CUYALAA-PROVENCE, Guillaume CANTON, Linda SCHAFFHAUSER.

Mme Jeanne HOURNE a été désignée secrétaire de séance.

Avec la présence de Mesdames CAMBAYOU Marie-Laure et DA SILVA Asli, secrétaires.

Monsieur le Maire fait la lecture d'un courrier qui lui a été adressé concernant le taxi de SÉVIGNACQ dont le gérant est Nicolas GOURSAT. Ce courrier relate un problème grave qui a eu lieu à l'aéroport de PAU, qui impliquerait le non-renouvellement de l'autorisation de stationner de Monsieur GOURSAT à SÉVIGNACQ. C'est la Préfecture qui rendra sa position sur ce dossier.

D'autre part, Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur D'ANTRASI, administré de la commune, qui souhaite lui faire part d'une organisation appelée « Syndicat du peuple français souverain ». Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de présentation du syndicat SPFS.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de démission de Madame Linda SCHAFFHAUSER du conseil municipal pour des raisons personnelles.

### □ École

Monsieur TOUYA expose que le cuisinier de l'école a donné sa démission. Le syndicat scolaire a lancé un recrutement pour un poste à 35h comprenant également des heures de ménage. Plusieurs candidats se sont présentés. Une personne sera recrutée à compter du 26 mai 2025.

### □ Chiens

Madame HOURNÉ fait part de la récurrence du problème des chiens errants sur la commune. En effet, au bourg, un chien appartenant à des riverains est vu régulièrement. Celui-ci a déjà mordu des enfants il y a quelques mois, et a engendré récemment un accrochage avec une voiture. Les gendarmes en ont été informés et ont auditionné les propriétaires. De plus, au quartier Baziet, un randonneur s'est fait mordre par un chien d'un habitant de Sévignacq. La gendarmerie de Morlaàs est intervenue rapidement. Le propriétaire doit faire le nécessaire pour garder ses chiens dans sa propriété et éviter que cela se renouvelle.

□ **Ostéopathe**

Monsieur le Maire fait part du courrier qui lui a été adressé par une ostéopathe, Madame Pauline LÉPINE, qui habite la commune. Elle souhaiterait vivement s'installer à Sévignacq.

Le Conseil municipal est tout à fait favorable et souhaite lui proposer un local fonctionnel et de plain pied. Le bureau de la mairie situé à côté du bureau du Sivos, semble correspondre au besoin car il accueillait le cabinet du docteur Cassini il y a quelques années.

□ **Cabinet médical**

Monsieur le Maire rappelle que le local loué par Monsieur Plantier, libéré le 1<sup>er</sup> mai, est en cours de réfection par les services techniques, avec des travaux de peinture et d'électricité.

Comme évoqué lors de précédentes séances du conseil municipal, ce local, composé d'une entrée et de deux pièces sera réservé à des activités de santé : médecin ou kinésithérapeute.

□ **Mise en accessibilité du stade.**

Monsieur le maire explique que la procédure du marché public est en cours. Le dossier a été déposé sur la plateforme Demat-Ampa par le service administratif de la mairie.

D'autre part, le système d'assainissement prévu initialement dans le cadre de ce projet doit être déplacé. Le Spanc doit se rendre sur place pour trouver une solution appropriée.

Madame HOURNE souligne que les travaux étant repoussés en raison des délais légaux de la procédure de marché public, ceux-ci ne seront pas achevés pour les fêtes communales début août. Il conviendra donc de sécuriser au maximum l'espace autour des tribunes, notamment pour le bon déroulement du feu d'artifice.

□ **Création d'un emploi permanent - Adjoint administratif polyvalent à temps non complet (25h/semaine).**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'accueil, secrétariat, comptabilité et état-civil, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif polyvalent à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) à compter du 25 juin 2025, pour assurer ces fonctions.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de catégorie C. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné, soit Adjoints administratifs territoriaux de catégorie C (compris dans l'intervalle suivant : indice brut 367 majoré 366, à indice brut 432 majoré 387).

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste permanent d'adjoint administratif polyvalent à temps non complet, (25/35ème), à compter du 25 juin 2025,
- **ADOpte** à l'unanimité ces propositions ainsi que la modification du tableau des effectifs,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

(Délibération DEL2025-05-01).

#### □ Vente des terrains

Monsieur le Maire expose que les ventes des terrains communaux sont en cours chez Maître SANTRAILLE, notaire à Garlin.

La signature de la vente du terrain à Monsieur PEREIRA aura lieu le 03 juin 2025 au prix de 120 000 € et la signature de la vente du Bâtiment de Loubée à Monsieur ROUQUET aura lieu fin juin 2025 au prix de 100 000 €.

#### □ Voirie

Monsieur Guillaume CLOUTÉ expose qu'au mois de juin la société Colas va réaliser le tricouche sur la route de Lembeye. Il s'agit de travaux à la demande du Département. Dans le cadre de ces travaux, Monsieur Jonathan MOULIE, habitant de la route de Lembeye, doit faire une buse avec une grille.

Par ailleurs, le curage du fossé le long du chemin Alifanti est aussi à prévoir.

De plus, l'étude des panneaux des commerces est en cours. Des devis ont été demandés à trois entreprises.

La prochaine réunion du conseil municipal sera précédée de la visite du local place de la poste (ancien local Plantier).

La séance est clôturée à 22h30.